

« Bois Lamellé » est la nouvelle appellation que dévoilera prochainement la FIBC. C'est un terme plus proche de la réalité du matériau dont « la teneur en colle représente 2,7 % du volume par m3 et dont les émissions de formaldéhydes sont infimes et proches de celle du bois massif, qui en contient naturellement. »

D'une esthétique certaine et d'une grande fiabilité, le produit connaît **une croissance constante** dans un secteur de la construction pourtant très exigeant techniquement.

La performance comme maître mot

Un matériau technique

Le lamellé-collé est **stable** et sans fentes. Il offre un bon rapport caractéristiques mécaniques / masse volumique, entraînant des économies sur les fondations, et se prête aux **formes architecturales complexes** (arcs curvilignes, portiques...).

Enfin, il permet des portées exceptionnelles (105 m pour le Palais des Expositions d'Avignon, 130 m pour le Stade de Poitiers).

Des coûts maîtrisés et une ressource optimisée

La fabrication du lamellé-collé entraîne un volume de chutes extrêmement réduit, et permet la **valorisation des bois de forêts cultivées** (90 % de résineux utilisés).

Le lamellé-collé permet l'emploi de bois de **faibles sections** pour des **portées supérieures ou égales à celles des bois massifs**, et se prête à la **préfabrication**.

Quelles sont les qualités du lamellé-collé en construction ?

Il permet la fabrication de pièces de bois **longues, aux variations dimensionnelles réduites et aux caractéristiques mécaniques plus intéressantes que le bois massif**. Pour nous qui encastrons le vitrage dans le bois, on ne peut pas se permettre de déformations ! Il est aussi **esthétique et facile à travailler**.